

Compte rendu **CAPD « Promotion »** **mardi 7 décembre**

Lecture de la déclaration liminaire du SNUipp (cf ci joint).

A propos de l'organisation de l'année 2011-2012 pour les PE stagiaires (ceux qui vont réussir le concours) l'inspecteur d'académie a répondu en indiquant que la tendance est d'appliquer l'organisation qui a prévalu dans le second degré cette année. Nous avons fait remarquer que cette organisation a été catastrophique dans les collèges et les lycées (en charge de classe dès la rentrée) et que nous alerterons la profession si tel devait être le cas. L'inspecteur d'académie a indiqué qu'aucune décision n'avait encore été prise.

Promotions instituteurs

Comme les années précédentes le SNUipp a demandé que la collègue seule dans son échelon puisse être promue puisqu'il est retenu un pourcentage de promus pour le passage autre qu'à l'ancienneté (ce qui est impossible si on est tout seul). Cette proposition a été acceptée.

Promotions PE

Les barèmes des derniers promus sont sur le site du SNUipp. Nous avons encore dénoncé dans la déclaration liminaire (et sommes la seule organisation syndicale à le faire) le système des promotions qui est très injuste car variable d'une année à l'autre et dépendant uniquement des autres enseignants promouvables.

Postes adaptés

Il nous a été présenté la liste des personnels qui ont demandé à pouvoir bénéficier de postes adaptés (CNED, ...) en raison de leur état de santé. Un comité médical a étudié les dossiers et classé ces personnels. Le problème se situe au niveau académique car le nombre de places pour ces personnels est très limité (29 pour toute l'académie). Le SNUipp a demandé à l'inspecteur d'académie de relayer la demande d'augmentation de places pour pouvoir répondre aux besoins du département. Les réponses seront connus en mars 2011

Décisions suite à différents « Groupe de travail »

Départ en congés formation : une seule liste sera établie et il n'y aura plus de différence entre les enseignants suivant les diplômes universitaires qu'ils possèdent ou pas. C'est un grand progrès pour l'équité entre les personnels et un grand progrès pour la lisibilité des candidats retenus puisque seul le barème sera retenu (AGS + note + 5 points de renouvellement de la demande). Le SNUipp était la seule organisation syndicale à défendre cette règle et ce depuis de nombreuses années. Ce sera un progrès pour tous les personnels.

Fermetures de rentrée

a) cas des fermetures à la rentrée de septembre 2010

Les collègues ayant subi une fermeture à la rentrée 2010 auront une priorité absolue pour un retour dans la même école et auront une bonification de 5 points par années passées sur ce poste (y compris l'année 2010/2011 où ils n'auront passé que 2 jours)

b) règle pour les fermetures des années suivantes

Si un poste a été fermé lors de la carte scolaire de février et qu'il rouvre en septembre, les collègues victimes de fermeture pourront retourner sur leurs postes s'ils le souhaitent. A partir de là, une liste de postes (ouvertures de septembre et postes restés vacants à l'issue

des dernières nominations fin août) sera établie.

En parallèle, les collègues sans postes (les victimes de fermeture et éventuellement ceux qui resteront après les affectations de fin août) seront classés par barème.

Ils seront alors appelés dans l'ordre pour choisir un poste sur la liste de postes disponibles

Règlement intérieur des CAPD

De nombreuses propositions ont été adoptées pour formaliser le déroulement des CAPD. Seule une proposition a été refusée et elle concerne les Groupe de travail (GT) convoqués par l'IA. En effet à de nombreuses occasions les délégués du personnels sont convoqués en GT : départ en stage de formation, organisation des couplages, affectation des TD.

Le SNUipp a fait la demande d'inscrire dans le règlement intérieur l'organisation des GT car cela concerne le déroulement de carrière de nombreux enseignants.

Alors qu'en CAPD, les élus du personnels sont , suite aux élections professionnelles, 5 pour le SNUipp-FSU, 3 pour le SE-UNSA, 2 pour le SNUDI-FO, les élus du personnels convoqués pour les GT sont au nombre de 2 pour chaque organisation syndicale. Le SNUipp a demandé que soit mise au vote la phrase suivante :

« Le nombre de délégués du personnel siégeant en groupe de travail tient compte de la représentativité de chaque organisation syndicale. »

Résultat des votes :

Abstention des représentants de l'administration

Pour : 5 élus du SNUipp-FSU

Contre : 3 élus du SE-UNSA et 2 élus du SNUDI-FO

Comme on peut le remarquer, ce vote montre que le respect des votes aux élections paritaires est à géométrie variable pour certaines organisations syndicales. C'est très regrettable de refuser la légitime représentativité du SNUipp même s'il est facilement compréhensible que certains souhaitent être sur-représentés au mépris des choix des enseignants gardois.

A l'issue de ce vote l'inspecteur d'académie a refusé d'inscrire dans le règlement intérieur des CAPD l'organisation des groupes de travail. Ainsi il a été pris le risque de voir cette instance non convoqué dans l'avenir alors qu'une inscription dans le règlement aurait légitimé ces temps de concertations.

Questions diverses du SNUipp-FSU

Est-ce que les échanges intra-académique pour les PE stagiaires sont renouvelés ?

Réponse IA : Non, le recteur le refuse.

Le SNUipp-FSU va interpeler le rectorat.

Comment sont affectés les PES sur leur stage ? Quels sont les critères de "sélection" ?

Réponse IA : Il n'y a pas de barème ni de critère, les PE stagiaires sont considérés comme des BD et à ce titre leur affectation n'est pas soumise à l'avis de la CAPD. Il a été indiqué que le lieu de domicile était pris en compte.

Où en est-on des visites médicales pour les personnels, effectuées par le docteur Garoyan dans les écoles ?

Réponse IA : le médecin continue ses visites, les enseignants du 1er degré sont quasiment les seuls à y participer.

Le SNUipp-FSU est très favorable à ces visites médicales sur le temps de service et le lieu de travail et invite tous les personnels à s'y rendre.

Pouvez-vous confirmer que les déclarations d'intention de participation à une grève ne concernent que les personnels devant une classe dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires ?

Réponse IA : oui

Quelles sont vos directives au sujet du logiciel MOSART, au niveau départemental ?

Réponse IA : A ce jour pas d'évolution de ce logiciel, seule la déclaration d'intention pourra se faire via la boîte mail académique.

Le SNUipp-FSU a rappelé que le directeur n'étant pas le supérieur hiérarchique, il n'avait pas à signer de document recensant les personnels au sujet des grèves. L'ia a convenu de cette position. Il a été également demandé que les courriers soient individualisés.

Concernant une collègue victime d'une erreur de barème lors des affectations aux stages de formation continue , l'ia a accepté son départ en formation.

En raison du manque de médecin scolaire il est demandé aux enseignants de maternelle d'effectuer une sélection parmi les élèves de Grande section pour la venue du médecin et de faire passer des tests aux élèves « choisis ».

Est-ce une mission de l'enseignant ? Quelles seront les conditions de ces visites pour cette année scolaire ?

Réponse IA : il manque sur la ville de Nîmes 3 médecins scolaires. L'ia ne trouve pas de médecin titulaire ou vacataire pour occuper ces postes. Il a donc réorganisé la médecine scolaire sur ce secteur en définissant des priorités : quartiers en difficultés et cas particuliers repérés.

Le SNUipp-FSU a dénoncé l'absence de prévention et le manque récurrent de médecin qui privent les élèves de Grande section de la visite règlementaire prévue par les textes. Nous refusons également que les enseignants soient contraints d'opérer des « tris » au sein de leur classe.

Quelle réponse apportez-vous aux équipes qui se sont vu priver d'EVS au retour des vacances de Toussaint alors qu'il avait été annoncé la reconduction de ces contrats ?

Réponse IA : des réponses prématurées et orales ont été données par erreur à des personnels EVS, ce qui est regrettable. A ce jour aucune info sur le budget disponible pour les contrats 2011. Les priorités sont des recrutements pour : enfants handicapés, collège en RAR puis écoles !!!

Autres questions diverses

Remplacement et stages de formation continue : l'ia annonce que certains stages de janvier et février seront annulés car il y aura pénurie de remplaçants, la situation étant déjà tendue. De plus les PE stagiaires ne seront pas en remplacement avant mars.

Le logiciel ARIA va gérer les remplacements dans les circonscriptions. Les secrétaires de circo sont en cours de formation. Des modalités seront précisées par note de service par exemple au sujet de la déclaration des congés maladie.

Les délégués du personnels : Laure PERRIER, Mathéa PONGE, Alain MICHELET, Georges MICHEL, Philippe VIANNAY